

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

---

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT  
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°  
2850)

Tombé

N° CL293

## AMENDEMENT

présenté par

M. Houlié, M. Vicot, M. Courbon, M. Roussel, Mme Allemand, Mme Capdevielle,  
M. Christophle, Mme Karamanli, M. Pena, M. Saulignac, Mme Thiébault-Martinez, M. William et  
les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 10.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence, l'alinéa 10 qui vise à encadrer la durée totale de l'interdiction administrative de stade pour la porter à un maximum de vingt-quatre mois doit être supprimé.